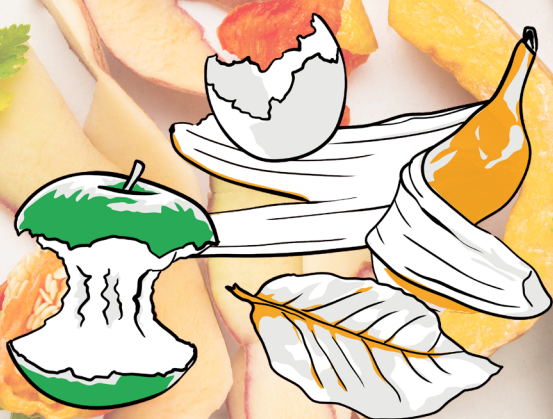


Guide du tri Biodéchets

R

EDUIRE
EUTILISER
ECYCLER

Sorgues du
Comtat
AGGLO





Tri à la source des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets se généralise et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Qu'est-ce que les biodéchets ?

Ce sont les déchets alimentaires de cuisine et de table.

Les biodéchets sont valorisables par le compostage.

Pourquoi composter ?

Le compostage permet de limiter la quantité de déchets à collecter, à transporter et à incinérer et par conséquent réduire les émissions de CO₂.

Il permet également la production de compost, un fertilisant 100% naturel et totalement gratuit.

Qu'est-ce que le compostage ?

C'est un procédé de transformation des matières organiques qui se dégradent en présence d'eau et d'oxygène.

Des micro-organismes (*bactéries, champignons, insectes*) interviennent dans le processus afin de transformer les biodéchets en un produit fertilisant : le compost.

Quelles sont les solutions de tri des biodéchets ?

- Les colonnes biodéchets en Point d'Apport Volontaire
- Les sites de compostage partagés
- Le composteur individuel à installer dans votre jardin

Les colonnes biodéchets en Point d'Apport Volontaire (PAV)

Pas la possibilité ou l'envie d'avoir un composteur dans votre jardin ?

Il suffit de déposer vos déchets organiques dans une colonne biodéchets en PAV.

Afin d'acheminer plus facilement vos biodéchets vers le PAV, un bioseau peut vous être fourni en contactant nos éco-ambassadeurs.

Une fois collectés, ces biodéchets sont compostés et permettent de combler en partie le besoin d'amendements organiques naturels des terres agricoles.



Retrouvez les emplacements des PAV biodéchets sur www.sorguesducomtat.fr



Consignes d'apport

Broyez ou coupez en petits morceaux les biodéchets pour faciliter leur décomposition.

Restes de repas



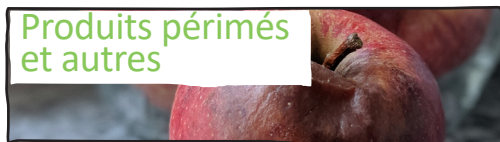
Pain, riz, pâtes, céréales, fromage
Petits os, viande et poissons cuits
Coquillages en petite quantité
Sachets de thé, marc de café et filtres en papier
Mouchoirs en papier, essuie-tout et serviettes en papier sans graisse, produit chimique ou encre

Préparation de repas



Epluchures de fruits et légumes
Fanés de légumes
Coquilles d'œufs et fruits à coque écrasés

Produits périmés et autres



Fruits et légumes abîmés
Fleurs fanées

Le site de compostage partagé

Vous voulez faire l'expérience d'une gestion partagée pour composter les biodéchets ?

Dans certains quartiers du territoire, des composteurs collectifs ont été installés sur des sites dits de compostage partagés pour effectuer le tri des biodéchets.

Il est nécessaire de s'inscrire au préalable et de signer la charte d'engagement pour la bonne gestion du site.

Un référent est en charge de ce site, il contrôle régulièrement le déroulement du processus de compostage et le bon fonctionnement du site.



Pour participer à un site de compostage partagé :



Comment faire ?

- 1** Je dépose et j'étale mes biodéchets sur toute la surface du composteur.
- 2** Je les mélange à la couche du dessous sur une quinzaine de centimètres de profondeur, en fragmentant au mieux les déchets pâteux.
- 3** Je les recouvre de la même quantité de matière sèche.
- 4** Je referme le couvercle du composteur.

Vous souhaitez un site de compostage partagé dans votre quartier ?

Le service Nouvelle Politique Déchets de l'Agglomération vous accompagne. Pour ce faire, le projet doit être porté par un référent et 10 foyers d'un même quartier au minimum.

Une charte d'engagement est à remplir et signer pour assurer la bonne gestion du site. Pour cela, il suffit de faire la demande en tant que référent via le formulaire dédié.



Pour faire une demande d'implantation d'un site de compostage partagé :



Le composteur individuel

Vous désirez acquérir un composteur individuel ?

L'Agglo met à disposition des composteurs individuels à prix réduit.

Deux tailles sont disponibles selon la composition de votre foyer :

- ✓ 300L - Foyer de 1 à 3 personnes
- ✓ 570L - Foyer de 4 personnes ou plus



Pour réserver un composteur :



Comment débiter en compostage ?

- 1 Choisissez un endroit ombragé à l'abri du vent et plat.
- 2 Bêchez et humidifiez légèrement le sol avant d'installer votre composteur pour activer le processus de compostage.
- 3 Posez votre composteur à même le sol ou sur une grille anti rongeurs (*du grillage à petite maille peut faire l'affaire*).
- 4 Installez au fond du bac une litière de matière sèche d'une épaisseur de 15 cm.

Les outils utiles

Bioseau ou contenant pour transporter les biodéchets

Fourche et griffe pour mélanger et retourner

Tamis pour cribler le compost mûr avant utilisation



Disposez votre composteur proche de la cuisine afin d'éviter des déplacements trop longs qui pourraient éousser votre motivation.

- ✓ Veillez à avoir une réserve de matières sèches (*feuilles, branches coupées ou broyées*) à ajouter au fur et à mesure de vos apports de cuisine afin de garder l'équilibre.
- ✓ Laissez sécher les tontes de gazon plusieurs jours avant de les mettre en petite quantité dans le composteur.

Composter en 3 étapes

1 - Je diversifie mes apports au quotidien

Le bon équilibre : 1 à 2 parts de matière humide pour 1 part de matière sèche.

Pensez à mélanger avec une griffe à chaque apport sans tasser.

2 - J'aère, je brasse

Pour accélérer le compostage et le rendre homogène, il est nécessaire de brasser au moins une fois par mois les matières à l'aide d'une fourche.

La matière sèche permet de structurer le compost, de l'aérer, pour une dégradation optimum et sans odeur.

3 - Je surveille l'humidité

Trop humide et de mauvaises odeurs peuvent apparaître ; trop sec et c'est le processus de compostage qui est ralenti.

Il est donc important de maintenir un bon taux d'humidité permettant d'assurer la survie des micro-organismes pour une biodégradation saine.

Si vous constatez que votre compost est trop sec, humidifiez-le légèrement.



Consignes d'apport pour les composteurs partagés et individuels

Broyez ou coupez en petits morceaux les biodéchets pour faciliter leur décomposition.

Préparation de repas



Epluchures de fruits et légumes
Fanes de légumes
Coquilles d'œufs et fruits à coque écrasés

Restes de repas



Pain, riz, pâtes, céréales
Marc de café et filtres en papier
Sachets de thé

Produits périmés



Fruits et légumes abîmés
Fleurs fanées

Consignes d'apport spécifiques aux composteurs individuels

Taille de haie sous forme de broyat
Brindilles
Ecorces d'arbre



Foire Aux Questions

Quand dois-je mélanger mon compost ?

L'idéal est de mélanger à chaque apport de déchets sur une épaisseur de 10 centimètres sans oublier les angles, zones souvent sèches. Il est conseillé de faire un gros brassage par mois pour éviter les couches épaisses compactes d'apports humides qui empêchent la circulation d'air. Des outils existent pour faciliter l'aération (Brass'Compost, tige aératrice) mais une fourche suffit.

Pourquoi mes biodéchets ne se transforment-ils pas ?

Si vous ne constatez pas d'évolution dans votre composteur au fil des apports, c'est que les biodéchets ne montent pas assez en température par manque de matière humide. Ajouter de la matière humide et brasser peut résoudre le problème.

Pourquoi mon compost sent-il mauvais ?

Il y a certainement des poches de matière humide compactée. En ajoutant de la matière sèche et en mélangeant en profondeur avec un outil adapté, les mauvaises odeurs vont disparaître.

Pourquoi y-a-t-il des nuisibles dans mon composteur ?

Il y a sûrement des aliments attirant les nuisibles dans votre composteur. Évitez de mettre des produits d'origine animale ou placez-les au centre du bac.

Vous pouvez aussi mettre un grillage à maillage fin dans le fond du composteur.

Vous pouvez également brasser régulièrement pour déranger le milieu.

Comment reconnaître un compost mûr ?

Le compost mûr a un aspect homogène, une structure finement grumeleuse, une couleur brun foncé, et dégage une agréable odeur de sous-bois.

Comment utiliser le compost ?

Le compost jeune - 4 à 6 mois de maturation : Il s'utilise pour nourrir le sol en surface aux pieds des végétaux fraîchement plantés, car il possède des propriétés anti germinatives. Il est conseillé de le pailler pour le protéger.

Le compost mûr - 6 à 12 mois de maturation : riche en nutriments, favorise la germination, nourrit la microfaune et améliore la structure du sol. Il est conseillé de mélanger 1/3 de compost dans 2/3 de terre pour vos nouvelles plantations. Vous pouvez aussi l'épandre au pied de vos plantations existantes et le recouvrir de paillage. Laissez au fond de votre bac une couche de compost mûr pour faciliter la dégradation des futurs apports que vous ferez.



Comment récupérer le compost ?

Le composteur n'est pas plein : Récupérez le compost par la trappe du bas à l'avant du bac.

Le composteur est plein : Ouvrez-le par la face avant et récupérez le compost en commençant par la partie supérieure du bac que vous déposez au sol. Superposez les autres couches par-dessus et couvrez le tas d'une bâche. Votre compost finira ainsi de mûrir pendant 2 à 3 mois.

Pourquoi quand j'épands mon compost, des herbes poussent ?

La montée en température, lors du processus de compostage, est censée détruire les graines. Si celui-ci n'est pas assez monté en température, il est possible que des graines n'aient pas été détruites et qu'elles germent. A l'avenir, évitez de mettre des herbes montées en graines dans votre bac.

Quelle est la vie dans le composteur ?

Bactéries : elles digèrent les éléments facilement dégradables et sécrètent des enzymes permettant la formation d'une matière fertile pour le sol.

Champignons : ils permettent de décomposer la matière carbonée (broyat, feuilles...).

Collemboles : ce sont de petits animaux d'environ 3mm, des petits points blancs qui pullulent à la surface des débris végétaux. Ils fragmentent les résidus organiques et se nourrissent des micro-organismes et des champignons présents sur ces résidus.

Cloportes : ce sont des crustacés terrestres, ils consomment essentiellement des débris végétaux morts riches en cellulose.

Larves de cétoine dorée : elles se nourrissent uniquement de la matière organique en décomposition. Elles sont très bénéfiques pour le compost. A ne pas confondre avec les larves de hanneton qui vivent dans la terre et mangent les racines.

Larves de mouche soldat : elles se nourrissent de déchets organiques végétaux et animaux. Elles peuvent avoir tendance à évincer les autres décomposeurs. Pour éviter cela, aérez régulièrement le compost, les larves mourront de froid pendant l'hiver.

Lombrics : ils ingèrent de grandes quantités de déchets humidifiés et ramollis mais se nourrissent en réalité des micro-organismes qui imprègnent ces déchets.



Cloporte



Larves de mouche soldat



Larves de cétoine dorée



Lombrics



Collembole



Que dois-je faire de mes déchets verts ?

Les déchets verts sont issus de l'entretien des jardins. Ce sont les tontes de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et de débroussaillage.



Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Le brûlage à l'air libre de déchets verts est donc interdit par arrêté préfectoral et sanctionné par la loi.

(passible d'une amende à hauteur de 250€)

Des solutions alternatives existent pour valoriser ces déchets verts.

- ✓ **Le compostage.** En mélangeant en volumes équivalents déchets de cuisine et petits déchets verts (broyat ou feuilles mortes), on obtient un compost gratuit, riche en humus et de qualité pour ses plantations.
- ✓ **Le broyage** pour créer du paillage pour protéger et enrichir les sols tout en limitant la croissance des herbes indésirables.
- ✓ **La tonte « mulching ».** Coupés très finement, les restes de tonte laissés sur place permettent de fertiliser et garder l'humidité du sol.
- ✓ **Les déchetteries intercommunales.** Les végétaux collectés sont broyés puis compostés sur des plateformes dédiées : ils retournent ensuite au sol, leur point de départ.



Réduire
c'est agir



Réutiliser
c'est économiser



Recycler
c'est valoriser

Une question ?

Contactez nos éco-ambassadeurs

04 65 83 00 37

ecoambassadeur@sorguesducomtat.fr



■ ■ ■ ■ ■ AGGLO

www.sorguesducomtat.fr